



Formulaire de demande de transfert obligatoire

Nom et prénom du demandeur	
Adresse actuelle	
Téléphone	
Courriel	
Date d'arrivée dans le logement	

Lorsqu'un ménage occupe un logement qui diffère de la catégorie à laquelle il a droit, l'OMHLS procède à son inscription en transfert obligatoire.

Fonctionnement

- ⇒ Le locataire doit remplir le formulaire de transfert obligatoire et faire un choix de trois (3) secteurs **MINIMUM**.
- ⇒ Si aucun choix n'est fait, l'OMHLS attribuera au locataire devant transférer le premier logement disponible correspondant à la catégorie et à la sous-catégorie du transfert obligatoire.
- ⇒ Le locataire doit accepter le logement offert faisant partie de ses choix de secteurs après un préavis de trois (3) mois. Les parties peuvent s'entendre pour un délai moindre;
- ⇒ Selon l'article 1990 du Code civil, si le locataire refuse le transfert obligatoire, une inscription au Tribunal administratif du logement est effectuée afin de demander la résiliation du bail.

Modalités

- ⇒ L'OMHLS prévoit une compensation monétaire pour un transfert obligatoire en vertu de l'article 1990 du Code civil et ce, selon les normes de la Société d'habitation du Québec;
- ⇒ L'OMHLS fournit la peinture si le logement n'a pas été entièrement repeint lors des travaux de préparation et de remise en état.
- ⇒ Le logement actuel du locataire doit être en bon état. Dans le cas contraire, le locataire pourrait être facturé.

MOTIF DE LA DEMANDE DE TRANSFERT	
<input type="checkbox"/>	L'âge ou le nombre d'occupants dans le ménage nécessite un changement de logement (ajout ou départ d'un occupant).
<input type="checkbox"/>	L'âge du chef de ménage ou de l'un des signataires au bail permet de changer de catégorie pour un immeuble destiné aux personnes retraitées.
Explications supplémentaires :	



COMPOSITION DU MÉNAGE (à compléter pour chacun des membres)

Prénom et nom	Lien familial	Date de naissance (jour/mois/année)	Âge	Sexe
				<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> (Autre)
				<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> (Autre)
				<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> (Autre)
				<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> (Autre)
				<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> (Autre)
				<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> (Autre)

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT ACTUEL

Étage du logement	
Nombre de chambres à coucher	

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT DE TRANSFERT

<input type="checkbox"/> Familles	<input type="checkbox"/> Retraités		
<input type="checkbox"/> 1 c.c. (3½)	<input type="checkbox"/> 2 c.c. (4½)	<input type="checkbox"/> 3 c.c. (5½)	<input type="checkbox"/> 4 c.c. (6½)

Je déclare :

- Ne pas avoir de dette envers mon locateur;
- Ne pas avoir de plainte ou de dossier en cours au Tribunal administratif du logement;
- Avoir fait trois (3) choix de secteurs sur le formulaire en annexe;
- Que les renseignements fournis plus hauts sont complets et véridiques.

Je soussigné(e), reconnais avoir lu le règlement concernant la demande de transfert obligatoire et j'accepte de me conformer aux termes et conditions.

Signature locataire : _____

Date : _____

Faire parvenir vos documents de demande de transfert de logement :

- ▶ Par la poste : 1309 boul. des Seigneurs, suite 101, Terrebonne (QC) J6W 5B1
- ▶ En personne : trappe à courrier du 1309 boul. des Seigneurs, suite 101 Terrebonne (QC) J6W 5B1
- ▶ Par télécopieur : (450) 471-9434
- ▶ Par courriel : infosac@omhls.com

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec l'OMHLS au (450) 471-9424 poste 223.

Espace réservé à l'administration de l'OMH de Lanaudière Sud

Transfert demandé par	<input type="checkbox"/> OMHLS	<input type="checkbox"/> Locataire	Numéro de transfert :
Traitement de la demande			
En analyse <input type="checkbox"/>	Acceptée <input type="checkbox"/>	Refusée <input type="checkbox"/>	
Commentaires			

Dernière MAJ 2020-11-23